
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT 5 DECEMBRE 2022 14H-17H

Table des matières

| | |
|--|----|
| Membres avec voix délibérative | 1 |
| Membres avec voix consultative | 1 |
| 1. Informations de la Direction | 2 |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 | 2 |
| 3. Campagne d'emplois et Budget 2023 | 2 |
| 4. Vie de l'Institut | 3 |
| - Calendrier : modification fermeture des sites vacances de Noël | 3 |
| 5. Formation | 3 |
| - Ouverture en alternance du parcours Ingénierie pédagogique numérique (mention 4) | 3 |
| - Procédure d'admission en master 1ère année 2023-2024 | 4 |
| - Contrat d'objectifs et de moyens | 6 |
| 6. Recherche et innovation | 9 |
| - Présentations des nouveaux personnels (suite) | 9 |
| - Présentation des réseaux d'établissements dans l'académie | 10 |
| 7. Relations internationales | 12 |
| - Proposition de partenariat avec le GREF (enseignants sans frontière) | 12 |
| Annexes | 13 |

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Dainthai BACCAM ; Pierre DESBIOLLES ; Sophie FOUACE ; Théo BERTRAND (représentant de Léo HAIM) ; Françoise LORCERIE ; Georges MERLE ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Maïlys SILVY ; Vincent VALERY représenté par Jean-Pierre CUFFARO.

Représenté.e.s : Mesdames et Messieurs Oanna BALLY-LENOIR par Dainthai BACCAM ; Blanca BARREDO GUTIERREZ par Sophie FOUACE ; Lucie D'ANDREA par Théo BERTRAND ; Lionel NICOD par Maïlys SILVY ; Nathalie REZZI par Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Vincent STANEK par George MERLE ; Pascal TERRIEN par Françoise LORCERIE ; Vincent VALERY par Pierre DESBIOLLES.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Marie-Madeleine AJACCIO JENTA ; Christine POPLIMONT (représentante d'Éric BERTON) ; Pascale BRANDT-POMARES ; Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD ; Philippe DELAPORTE ; Boumédiène FEGHOUL ; Christelle JABLONSKI-CASTANIER ; Isabelle LAGADEC ; Christine MUSSARD ; Graham RANGER.

Membres avec voix consultative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Didier BARD ; Patrice BONNET ; Christophe BOURDIN ; Julien GARRIC ; Delphine JOSEPH ; Patrice LAISNEY ; Christine LE MERO ; Heidi OSTERWALDER ; Martine QUESSADA.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Alice DELSERIEYS ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Laurence ESPINASSY ; Isabelle LANG ; Nicolas MASCRET ; Nathalie MIKAILOFF ; Laurence MOURET ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Anaïs TREMEGE, Rachid ZAROUF.

Invité.e.s : Madame Catherine FOURMENT.

1. Informations de la Direction

Pierre DESBIOLLES : Mme BRANDT-POMARES étant invitée à une manifestation officielle en présence du Président de la République et du Ministre en charge de l'Éducation Nationale cet après-midi, elle sera représentée par Patrice BONNET pour ce Conseil d'Institut. Par ailleurs, le point 7 de l'ordre du jour sur les relations internationales sera abordé entre les points 4 et 5. Cette séance se déroule en présentiel.

Patrice BONNET : Concernant le plan sobriété dont le déploiement est prévu pour la rentrée de janvier, un travail collaboratif a été effectué à l'échelle de l'Inspé afin de trouver des solutions concrètes. L'objectif est de maintenir le service d'accueil des étudiants. Au niveau d'AMU nous travaillons sur la possibilité de délestages, avec un questionnement important concernant les examens du mois de janvier. L'Inspé sera moins impacté car nous n'avons pas d'examens.

Par ailleurs, de nouvelles responsabilités ont été mises en place au sein de l'Inspé. Alexandra GRANDGEORGE, adjointe à la responsable du parcours PE, a accepté de représenter la Direction sur le site de Digne Les Bains. Elle a pris ses fonctions à la rentrée ; nous la remercions vivement d'avoir accepté cette mission.

Malek BOUZID a été nommé référent défense pour la composante par Mme la Directrice. Vincent GROSSTEPHAN, recruté en tant que PU à la rentrée, va s'impliquer davantage dans le pilotage de la Mention 1 aux côtés d'Alice DELSERIEYS. Pour rappel la Mention 1 représente la moitié de nos effectifs.

Patrice LAISNEY : Le projet Guyane Connectée auquel l'Inspé a été associé, est un appel à manifestation d'intérêt pour l'innovation dans la forme scolaire dans le cadre du PIA 4. La réponse à l'appel à manifestation a été déposée le 15 novembre avec succès. Nous devrions être informés du choix du lauréat dans le courant du mois de mai. En attendant nous sommes associés avec la Guyane pour des réunions de travail sur la préparation de la mise en œuvre du projet qui se déploiera sur 5 ans. Porté par le rectorat de Guyane, il associe le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), le Centre National d'Études Spatiales (CNES), les collectivités territoriales de Guyane et EDF. L'idée est de permettre à des classes de pouvoir suivre à distance des cours dispensés dans des classes « mères » via un dispositif de visioconférence. Nous sommes associés à ce projet pour accompagner les enseignants sur le terrain. Le budget pour ce projet est très conséquent (18 millions d'euros sur 5 ans) : il y a un enjeu social au-delà de l'enjeu éducatif puisqu'il s'agit de déployer très largement des moyens de communications sur le territoire guyanais. C'est en cela que le CNES et EDF sont impliqués (mise en place des réseaux, fiabilité des connexions).

Martine QUESSADA : Départ de Maïlys SILVY, au profit du SUIO en tant que Directrice Administrative à partir du 1^{er} janvier.

Moi-même, depuis le 1^{er} décembre, en tant que DGSA en charge de la Recherche et du Développement, avec une pleine prise de fonctions au 1^{er} janvier.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022

Le procès-verbal du Conseil d'Institut du 3 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Campagne d'emplois et Budget 2023

• Campagne d'emploi 2023

Pierres DESBIOLLES : Les 18 fiches de postes concernées sont disponibles sur l'AMUbox.

Martine QUESSADA : Nous vous avons informés de notre demande de budget primitif et de campagne d'emplois lors du précédent Conseil d'Institut. Le dialogue de gestion entretenu avec la gouvernance de l'université nous a amené à effectuer quelques modifications. Nous vous présentons aujourd'hui la version définitive qui a été présentée et acceptée la semaine dernière.

Concernant les BIATSS : 7 concours (Cf. détails en Annexe 1) et renouvellement de tous nos contractuels (postes non bornés) et de nos enveloppes respectives pour les contrats et les vacances. Nous essayons d'équilibrer entre les concours internes et les concours externes selon le souhait de la DRH de l'université. Nous avons utilisé tous les moyens proposés cette année afin de proposer une campagne d'emploi « économique ». Par

exemple le concours IGE BAP J Pilotage va permettre la titularisation d'un personnel existant (« mesure DGS » : ouverture du concours uniquement aux personnels contractuels bénéficiant de 4 ans d'ancienneté minimum).

Concernant les enseignants (Cf. détails en Annexe 1) : nous avons également utilisé tous les moyens mis à notre disposition (dont articles 46-3, 26-1.1 et 26-1.2). Les 2 concours de MCF 26-1.2 vont notamment permettre à 2 PRAG d'obtenir une promotion en devenant enseignants-chercheurs. Concernant les 2 concours de PRAG : l'un concerne l'assise d'une collègue en mathématiques, l'autre est fléché sur la Mention 4 Hygiène et Sécurité (car plusieurs départs en retraite dans les mois et années à venir). Nous avons également demandé 2 mi-temps partagés : en mathématiques (Mention 1) et en Eco-Gestion.

Pierre DESBIOLLES : Il y aura donc un support de PRAG pour 2 mi-temps partagés ?

Martine QUESSADA : Absolument. Je ne vous ai parlé que des nouveaux temps partagés, mais quasiment tous nos mi-temps partagés ont été reconduits.

- **Budget**

Martine QUESSADA : L'enveloppe que nous avons demandée pour fonctionner en 2023 va se répartir tel que détaillé en Annexe 2. Le BAIM n'est pas différencié de l'enveloppe pédagogique sur ce tableau, mais nous avons en réalité 2 enveloppes qui s'offrent à nous pour fonctionner durant l'année : l'enveloppe pédagogique (moyens récurrents hors bâtiments) et le BAIM (Budget Annexe Immobilier) qui est attribué de manière individuelle. Par ailleurs, la masse salariale ressources propres (à différencier de la masse salariale État) nous permet de rémunérer du personnel contractuel et d'attribuer des heures complémentaires (prime de charges administratives, prime de responsabilités pédagogiques et équivalences de service) et autres dépenses (vacations administratives et primes qui concernent la formation continue). Pour votre information, le budget de l'Inspé dans son intégralité s'élève à quasiment 20 millions d'euros : la différence avec le montant annoncé représente la masse salariale État.

Theo BERTRAND : Pouvez-vous détailler ce que comportent l'enveloppe pédagogique et le BAIM ?

Martine QUESSADA : L'enveloppe pédagogique : lorsque l'on achète par exemple des fournitures pour des enseignements de Sciences, du matériel informatique pour les enseignants, des bureaux... Le BAIM : lorsque nous effectuons des travaux dans les bâtiments, que l'on achète des vêtements pour notre personnel logistique.

Les documents présentés seront déposés sur l'AMUbox dans les prochains jours.

Nous vous présenterons de nouveau la répartition budgétaire en début d'année prochaine, ainsi que l'exécution du budget 2022.

4. Vie de l'Institut

- **Calendrier : modification fermeture des sites vacances de Noël**

Martine QUESSADA : Nous avons voté une fermeture d'établissement du 19 décembre au 1^{er} janvier. Nous proposons de prolonger la fermeture jusqu'au 2 janvier inclus afin de se caler sur les vacances scolaires sachant qu'aucun cours n'est prévu ce jour-là.

La fermeture jusqu'au 2 janvier inclus est votée à l'unanimité.

5. Formation

- **Ouverture en alternance du parcours Ingénierie pédagogique numérique (Mention 4)**

Patrice BONNET : Depuis la rentrée 2021 nous avons ouvert un nouveau parcours à distance qui assure la formation d'ingénieurs pédagogiques numériques, avec une offre assez large et une demande importante d'étudiants (métiers attractifs). Nous avons l'opportunité de l'ouvrir à la formation continue et aux contrats de professionnalisation. Dans la mesure où nous avons reçu un nombre important de demandes d'apprentissage, il nous semble nécessaire de lancer un premier parcours de ce type au sein de l'Inspé.

L'opportunité de ce parcours réside dans le fait qu'il soit totalement à distance : l'offre peut donc être étendue à d'autres régions. La procédure d'ouverture est relativement longue, cf. les étapes en Annexe 3. L'étude de faisabilité (document AMUbox) contient notamment une lettre de soutien signée par la Directrice de l'Inspé, mettant en avant la dynamique dans laquelle nous nous inscrivons, en particulier sur la Mention 4 (moins contrainte par les réglementations nationales des Mentions 1, 2 et 3). En parallèle, nous avons débuté la constitution du dossier de demande d'ouverture (document de travail sur AMUbox). La partie budget est en cours, nous sommes en attente du retour de la COPOA. Pour ouvrir ce parcours en apprentissage, nous avons également besoin d'attestations d'entreprises qui seraient intéressées par l'embauche d'apprentis. Nous sommes encore à la recherche d'attestations, toute opportunité identifiée par les membres du Conseil sera donc appréciée. Nous souhaitons que le dossier soit soumis à la COPOA du 12 décembre 2022 de manière à faire progresser rapidement cette initiative, qui est soutenue par le projet A*MIDEX TIGER. En effet, nous allons devoir modifier la maquette de formation qui n'a pour le moment pas le volume horaire suffisant pour accueillir des apprentis en Master 2 : il manque 50h qui seront financées par l'appel à projets A*MIDEX TIGER. Sur les prochains Conseils des modifications de maquettes seront donc soumises au vote des membres si nous obtenons l'autorisation d'ouvrir ce nouveau parcours.

Françoise LORCERIE : Quelles sont les entreprises qui ont donné leur accord pour le moment ?

Patrice BONNET : Ce sont des entreprises qui accueillent des moyens de formation et qui font de l'ingénierie formation et de l'ingénierie pédagogique. Nous avons également beaucoup d'Instituts des universités. Il faut au minimum 12 attestations et nous en avons 6 pour le moment. La difficulté pour les obtenir réside dans le fait que les entreprises craignent d'être engagées à accueillir un apprenti, or ce sont des lettres de soutien pour le projet et non des lettres d'engagement.

Françoise LORCERIE : Auriez-vous un exemple de services informatiques dont la formation serait pertinente vis-à-vis du projet ? À la Métropole ?

Patrice BONNET : Effectivement, les services de formation de la Métropole vont avoir des ingénieurs pédagogiques à former.

Hélène ARMAND : Toute la difficulté réside à obtenir les lettres de soutien. Ce ne sont pas des engagements fermes. Le soutien se fait par rapport à l'identification des besoins, sachant que ce sont des ingénieurs pédagogiques numériques, c'est-à-dire qu'ils ont les compétences pour suivre une formation à distance. L'avantage de l'apprentissage versus les contrats de professionnalisation, c'est que l'on va toucher toutes les structures publiques car elles doivent souscrire des contrats d'apprentissage. Les entreprises privées sont plutôt sur des contrats de professionnalisation, car le coût est moindre. Le modèle d'attestation fourni peut faire penser que c'est une obligation, or il ne s'agit que d'un soutien. Nous avons besoin de structures qui soutiennent le projet en attestant de la pertinence et du besoin de cette formation, sans que cela ne les engage à prendre un apprenti par la suite.

L'ouverture en alternance du parcours ingénierie pédagogique numérique en Mention 4 est votée à l'unanimité.

- **Procédure d'admission en master 1ère année 2023-2024**

Patrice BONNET : Chaque année à la même période nous devons travailler sur la procédure d'admission des nouveaux étudiants en 1^{ère} année de Master pour la prochaine rentrée universitaire (2023-2024). Concernant la procédure 2022-2023, la mise en place d'une plateforme unique avait été annoncée en novembre 2021, puis avait été abandonnée. En février 2022, une circulaire demandait de revoir les dates limites de réponse afin d'assurer une synchronisation entre les universités (avec la possibilité d'avoir une phase complémentaire). À l'échelle nationale les saisines ont baissé l'an dernier de 34%, donc s'engager dans une synchronisation de toutes les universités semblait intéressant. La plateforme unique nationale des candidatures sera mise en place cette année. Elle se différencie de Parcours Sup et sera adossée à « trouver mon Master ». C'est dans cette perspective que nous devons voter les conditions d'admission aujourd'hui. Le

calendrier unique a été publié (Cf. détails en Annexe 4). La période de candidature débute plus tôt que les années précédentes. L'admission est un peu différente pour les parcours en alternance, avec une phase beaucoup plus longue car dépendante de la concrétisation du contrat d'alternance (nous ne sommes pas concernés cette année). L'objectif est que la phase principale soit bouclée pour le 20 juillet 2023. Il n'y aura pas de phase complémentaire, ni de réouverture de la plateforme. S'il reste des places nous pourrions les proposer selon une procédure propre à chaque université et composante. Les étudiants pourront faire 15 vœux maximum, toutes universités confondues. Le décompte des vœux se fera par mention et par établissement ; nous aurons l'information sur les parcours souhaités. Les vœux ne seront pas hiérarchisés afin de conserver une dynamique centrée sur le choix de l'étudiant dans son orientation. Cela va nécessiter une réflexion sur le paramétrage de la plateforme. Par exemple, sur le parcours PE nous ne pourrions paramétrer qu'un seul vœu pour les 4 sites. L'avantage étant que la plateforme va directement gérer les désistements : tant que l'étudiant ne s'est pas désisté, il ne pourra pas déposer un nouveau vœu. Cela évitera les blocages que nous avons pu connaître en juillet les années précédentes. Il n'y aura pas de liste complémentaire : il y aura une liste de candidatures admises, et la plateforme remontera les étudiants en fonction de l'ordre de classement que nous aurons réalisé. Cela va impliquer une analyse fine de notre part pour identifier un classement des candidatures afin que la plateforme puisse les faire remonter au gré des désistements. La procédure d'admission soumise au vote du Conseil est détaillée en Annexe 4. Les capacités d'accueil n'ont pas été modifiées cette année. Nous les avons réparties en capacité d'accueil par parcours et par option, mais elles seront votées à l'échelle de la mention (des réajustements seront donc possibles). Concernant les modalités d'accès, nous avons ajouté pour certains parcours un entretien non obligatoire qui permettra à certains candidats d'affiner leur choix. Le classement des candidats et de leurs vœux s'effectuera au regard de critères d'examen des dossiers, selon une proportion donnée pour obtenir un score. Nous avons pu éprouver ce système cette année de manière « artisanale » (tableur Excel) : il fonctionne. Nous n'avons pas modifié de critères d'examens sauf pour le parcours EPS car nous ne pourrions plus prendre en compte le semestre 6 aux vues du nouveau calendrier de candidature. Cette information est importante pour les étudiants qui pouvaient parfois attendre le S6 pour se rattraper dans leurs examens. Les responsables de parcours ont été très rapidement alertés, et se sont rapprochés de la Faculté des Sciences du Sport pour prévenir les responsables de Licence, lesquels ont informés les étudiants de L3. Pour la suite de la procédure d'admission, Cf. le détail en Annexe 4. Il nous a été indiqué que d'autres éléments pourraient nous être demandés au cours des prochaines semaines en fonction du paramétrage de la plateforme. À noter que nous n'allons pas indiquer les capacités d'accueil totales, mais les capacités d'accueil que nous souhaitons mettre pour la formation initiale, car les capacités totales incluent la formation continue (ces étudiants n'utiliseront pas la plateforme unique) et les redoublants qui ne recandidatent pas via la plateforme. Nous avons la possibilité d'ajuster le nombre de places disponibles au cours de la campagne (pas diminuer).

Marie-Emmanuelle PEREIRA : Savons-nous déjà comment les étudiants reçoivent les réponses ?

Patrice BONNET : Exactement comme sur Parcours SUP. L'étudiant recevra ses vœux admis et devra en choisir un. Soit il accepte un vœu définitivement et les autres vœux s'annuleront automatiquement. Soit il accepte un vœu avec la possibilité d'attendre d'autres vœux, mais il ne pourra conserver qu'un seul vœu à la fois. Cela permet de dynamiser le processus, d'autant plus qu'il aura peu de temps pour se positionner (3 jours).

Delphine JOSEPH : Si l'étudiant ne vient pas s'inscrire pendant la période d'inscription, il sera désisté afin de libérer la place.

Théo BERTRAND : Qu'en est-il de la transparence sur les modalités d'admission envers les étudiants ? Sont-ils informés et le cas échéant par quel biais ? Y aura-t-il un récapitulatif sur la plateforme ?

Patrice BONNET : Sur la plateforme nous devons identifier les critères d'examen mais pas les modalités de calcul du classement. L'algorithme mis en place par la commission de recrutement n'est pas affiché actuellement. Nous ne connaissons donc pas le poids des critères entre eux.

Delphine JOSEPH : Tous les critères sont affichés chaque année sur la plateforme « trouver mon Master ».

Patrice BONNET : C'est aussi l'avantage de cette plateforme unique : toutes les universités devront afficher les critères.

Sophie FOUACE : Pouvez-vous préciser les possibilités d'émission de vœux selon les sites de l'Inspé ?

Patrice BONNET : Pour le moment nous n'avons pas encore eu la formation ni tous les détails techniques de paramétrages de la plateforme. L'objectif est que l'étudiant ne dépose qu'un seul vœu pour tous les sites, en identifiant ses préférences. Les places étant délivrées en fonction du classement du dossier et selon les disponibilités du site souhaité, nous ne savons pas encore ce qui sera techniquement possible. Actuellement nous avons des listes complémentaires par site. Dorénavant l'étudiant saura dès le départ sur quel site des places sont encore disponibles. Cela nous permettra de remplir plus facilement et plus rapidement les cours sur certains sites.

Françoise LORCERIE : Pour faire écho à la préoccupation de Théo BERTRAND, peut-on imaginer que chaque Inspé précise à l'usage des candidats la question de la hiérarchisation des critères ? Par exemple, préciser que l'on souhaite que les étudiants aient fait des stages durant leur licence ; nous pourrions clarifier cette question de l'organisation des critères dans la hiérarchisation des candidatures.

Patrice BONNET : La plateforme est valable pour tous les Masters. Chaque université est autonome dans le choix des critères de recrutement. Ces derniers devront cependant être affichés clairement sur la plateforme. La mise en place de cette plateforme unique permettra d'éviter aux étudiants de se perdre sur les différents sites web des Inspé et des universités en cherchant des renseignements.

Pierre DESBIOLLES : Sont proposées au vote les capacités d'accueil (inchangées) et les modalités de sélection qui ont été présentées. Sur le tableau mis à disposition sur l'AMUbox sont indiquées en rouge les modifications par rapport à l'an dernier.

La procédure d'admission en master 1^{ère} année 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.

- **Contrat d'objectifs et de moyens vers l'accréditation 2024**

Pierre DESBIOLLES : A l'issue de cette présentation, les membres seront appelés à voter sur l'offre de formation globale et la politique portée par le COM.

Patrice BONNET : Lors du précédent Conseil d'Institut nous vous avons présenté la dynamique dans laquelle nous nous inscrivons pour préparer l'accréditation 2024. Chaque université a mis en place un document stratégique ; au sein d'AMU nous avons mis en place un document commun à toutes les composantes. Il a été construit il y a 1 an et voté en février 2022 par les instances de l'université : la stratégie de formation 2024. Y sont précisées les grandes directives politiques de formation globale, puis à l'échelle des différentes cibles : licences, licences professionnelles et master. Pour ce COM nous devons nous appuyer sur l'évaluation Hcrès, pour laquelle nous n'avons pas été sollicités puisque nous avons modifié notre offre de formation en 2021. Nous allons malgré tout devoir, pour notre offre de formation de Master, rentrer dans la nouvelle accréditation 2024 avec deux points majeurs : l'accréditation de l'Université et la modification de l'accréditation de l'Inspé et de l'offre de Master (qui dépend des 2 ministères) pour laquelle nous sommes en attente des documents dans le courant du 1^{er} trimestre 2023. A l'échelle d'AMU, il nous est demandé de proposer un COM pluri annuel qui permettra aux composantes de se projeter en termes politiques dans un fonctionnement durant le prochain quadriennal. Nous avons mis à disposition sur l'AMUbox un document qui synthétise ce COM. Nous devons également travailler sur l'offre haute de formation : quelles mentions seront mises en place, quels parcours types et quelles options de chaque parcours type. Nous avons quelques ajustements à proposer sur la version adoptée en 2020 : présentation uniquement des modifications (cf. détails en Annexe 5). A préciser, sur la Mention 2 : dans le parcours *Lettres, français langue étrangère au CLG et au LGT*, l'option *français langue étrangère* a du mal à s'épanouir car elle est mal placée dans notre offre de formation (adressée à des enseignants déjà en poste). Cette option va donc être décalée dans la

Mention 4 pour plus de pertinence. Autre précision, sur le parcours *enseigner en lycée professionnel* : lors du changement de maquette nous avons créé une option intitulée *génie industriel art appliqués*. Sans la modifier, nous proposons de séparer cette option en 2 pour gagner en clarté : une option *enseignements généraux arts appliqués* et une option *enseignements professionnels : génies et techniques industrielles*. Pour finir, sur la Mention 4 nous proposons un nouveau parcours : *musicien intervenant*. Il serait porté avec le CFMI et serait destiné aux étudiants titulaires du DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant, niveau licence) pour leur permettre de consolider leur formation et développer des compétences (prendre des responsabilités dans les structures d'accueil). Cette option est en cours d'étude de faisabilité.

Françoise LORCERIE : Quels sont les moyens dont dispose le parcours *Chinois* pour le moment ?

Patrice BONNET : Il y en a peu. Il était prévu qu'une partie des enseignements soit adossée au Master Chinois en ALLSH, et la partie didactique était absorbée dans un travail inter-langue au sein du Master MEEF. Le coût est pratiquement de zéro.

Marie-Emmanuelle PEREIRA : D'autres Inspé proposent-ils cette option ?

Patrice BONNET : Il y en a 2 ou 3. On ne veut pas créer de vide au sein d'AMU, c'est la raison pour laquelle nous étudions la question. Nous n'avons plus de vivier depuis 2014. Nous avons des étudiants de 2^{ème} année qui étaient FSTG ; aujourd'hui ils ne sont plus dans le master mais dans le DIU.

Pierre DESBIOLLES : Concernant l'option *génie industriel art appliqués* scindée en 2 options, il s'agit d'un « affichage » : les moyens restent les mêmes (cours, enseignants) ?

Patrice BONNET : Absolument. Nous faisons face à une crise d'attractivité dans la filière lycées professionnels, il est important de clarifier notre offre et d'éviter les confusions.

Patrice LAISNEY : Il s'agit d'augmenter la visibilité de l'offre auprès des étudiants. Les moyens sont inchangés.

Pierre DESBIOLLES : Avant de passer au vote, Patrice BONNET va présenter une nouveauté.

Patrice BONNET : En parallèle du travail effectué sur la prochaine accréditation, de plus en plus de réflexions sont menées à l'échelle nationale concernant la formation des futurs enseignants professeurs des écoles. Une réflexion est notamment en cours depuis quelques années sur des parcours de préprofessionnalisation. À l'université nous avons été très dynamique sur la question car nous proposons déjà des UE ProMEEF (hébergées dans les licences de chaque composante). Nous souhaitons proposer sous le pilotage de l'Inspé, la création d'une licence (Cf. annexe 6). Il nous semble important de présenter une vision universitaire de la formation des étudiants qui se destinent au métier de professeur des écoles. Cette réflexion est menée en collaboration étroite avec les autres composantes de l'université. L'idée est de permettre à des étudiants qui sortent d'un BAC de pouvoir s'intégrer dès la licence 1 dans un parcours qui forme à la polyvalence et l'interdisciplinarité. En prenant appui sur les laboratoires de recherche ADEF, la Fédération SFERE et le déploiement du projet AMPIRIC, nous avons entrepris depuis plusieurs années une grande réflexion sur ce que peut être la formation des enseignants du 1^{er} degré. Il nous semble opportun de proposer dès la licence un parcours qui permet à des étudiants d'intégrer ce dispositif (30 à 40 étudiants). Notre souhait n'est pas de créer une formation élitiste, au contraire. Beaucoup de cordées de la réussite et de parcours d'excellence sont déjà mis en place entre des collèges, des lycées et l'université. Nous proposons dans notre nouvelle offre de formation une licence d'une mention : « Interdisciplinarité et polyvalence pour l'enseignement scolaire » avec un parcours type : « Éducation et apprentissage à l'école primaire ». Ce parcours pourrait être connecté aux UE ProMEEF : les étudiants pourront interagir. La formation sera focalisée sur l'apprentissage des fondamentaux, le développement des compétences en lien avec l'enseignement du français et des mathématiques en école primaire.

George MERLE (pour Catherine FOURMENT) : Ce dispositif est-il également ouvert pour les enseignants en lycées professionnels ?

Patrice BONNET : L'enjeu de ce parcours est pour l'enseignement en école primaire.

Christophe BOURDIN : Quel est le devenir de ces étudiants après la licence 3 ? Sont-ils intégrés au master MEEF ? Dans le cas contraire que vont-ils faire ?

Patrice BONNET : Si souhaité, ils intégreront le master MEEF. Nous serons attentifs aux étudiants qui au cours de leur parcours souhaiteront diversifier leurs compétences et qui ne souhaiteront donc peut-être pas intégrer le master MEEF.

Françoise LORCERIE : Il s'agit d'une très belle initiative. Elle sera difficile à mettre en place d'un point de vue disciplinaire.

Patrice BONNET : Cette licence sera portée par l'Inspé, basée sur l'expertise de nos enseignants et enseignants-chercheurs pour conduire le parcours qui se fera sur un seul site. Celui de St Jérôme nous semble le plus favorable de part la présence du laboratoire ADEF, mais aussi de lycées en lien avec les cordées de la réussite, issus des quartiers nord de Marseille. Cela nous permettrait de construire un partenariat étroit avec ces lycées. Nous pourrions également envisager le recrutement de quelques étudiants provenant de certains lycées professionnels. Notre ambition est de créer un nouveau dispositif de formation adossé à la recherche.

Théo BERTRAND : C'est en effet une belle initiative, à bien des égards et notamment pour la vie étudiante. Beaucoup d'étudiants changent de filière en cours de route : à quels autres masters ou formations cette licence pourrait leur donner accès ? Avez-vous échangé avec d'autres universités sur le sujet ?

Patrice BONNET : C'est un projet naissant sur lequel nous n'avons pas échangé avec d'autres universités. Nous avons une importante réflexion à mener sur les ouvertures. Avec les autres composantes, un groupe de travail a été créé sur les métiers d'enseignement pour la nouvelle accréditation. Au sein d'AMU nous avons déjà des licences en lien avec l'enseignement : Faculté des Sciences du Sport (licence éducation motricité pour l'enseignement en professorat des écoles) ; Sciences (parcours pluri-sciences) ; ALLSH (licence de sciences de l'éducation). Il n'est pas question de prendre la place d'autres licences existantes mais de réfléchir à une nouvelle dynamique.

Théo BERTRAND : Qu'est ce qui justifie le choix de l'enseignement en école primaire pour cette licence et non en collège ou lycée par exemple ?

Patrice BONNET : Il existe déjà des licences dans d'autres composantes (notamment ALLSH) qui répondent à ces besoins.

Pierre DESBIOLLES : Combien y-a-t-il d'étudiants actuellement qui suivent les modules de préprofessionnalisation ? Et en PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles) ?

Julien GARRIC : En L2 il y a environ 400 étudiants qui suivent des modules de préprofessionnalisation.

Patrice BONNET : Sur AMU il n'y a aucun PPPE. Nous n'avons pas les chiffres au niveau de l'académie. À savoir que cette mention de licence n'existe pas à l'heure actuelle, nous sommes en train de monter un dossier de dérogation pour pouvoir l'ouvrir (Cf. document HCères avec argumentaire sur l'AMUbox).

L'offre haute de formation (nouvelle licence et offre de master) est adoptée à l'unanimité.

Patrice BONNET : Concernant le COM, nous avons déposé un document de travail sur l'AMUbox, sur lequel il y aura encore des échanges avec la Vice-Présidence Formation. Bien que non stabilisé il décrit les axes politique que l'Inspé souhaite pérenniser. L'axe central est toujours de conduire une formation universitaire (modification de l'offre de formation en 2019), avec un adossement fort à la recherche et une articulation formation, recherche, terrain en lien avec une alternance intégrative au cours du cycle de Master. Notre offre de formation s'appuie sur la politique d'AMU en termes d'interdisciplinarité, laquelle est au cœur de nos préoccupations. Nos équipes sont pluri-catégorielles : nos enseignants et EC proviennent de différents laboratoires ; nous avons des formateurs de terrain. Cette offre est également fortement adossée au laboratoire ADEF, à la fédération SFERE et aux projets (notamment AMPIRIC qui prend de l'ampleur après 2 ans de structuration). Un autre axe essentiel : notre politique d'ouverture à l'international, peu développée à la création des Inspé. Aujourd'hui cet axe connaît un bel essor, nous avons des offres de stage et des étudiants qui partent faire des semestres d'étude à l'étranger (notamment grâce à la réforme de l'offre de formation qui a décalé le concours à la 2^{ème} année). Notre ambition : conduire nos futurs étudiants à partir à l'étranger dès le cycle de licence. Enfin, l'axe sur

le continuum de formation : licence (renforcé par la création d'un parcours spécifique), master et après master (DIU), formation continue (en lien avec l'académie). Nous souhaitons poursuivre et renforcer notre partenariat avec les composantes d'AMU, avec l'académie, et nos partenaires de l'école. Cette politique est synthétisée dans le document mis à disposition sur l'AMUbox (COM synthèse), sur lequel vous pouvez réagir et faire parvenir vos commentaires. Nous demandons aux membres du Conseil un vote sur la politique générale du COM. Concernant les moyens, la licence que nous souhaitons ouvrir se mettra en œuvre dans le cadre de nos propres moyens (pas de demande de moyens supplémentaires).

La politique portée par le COM présenté est adoptée à l'unanimité.

6. Recherche et innovation

• Présentations des nouveaux personnels – Julien GARRIC

Julien GARRIC : Je ne suis pas complètement nouveau pour le Conseil car je suis enseignant à l'Inspé depuis presque 10 ans, mais j'ai été recruté comme MCF à la rentrée de septembre et j'ai donc changé de statut. Initialement CPE en lycée professionnel à Marseille, je suis devenu enseignant, principalement dans le parcours des CPE. J'ai entamé une thèse il y a quelques années sur les pratiques d'exclusion ponctuelle de cours dans les collèges d'éducation prioritaire renforcée de Marseille. Mes travaux de recherche sont principalement axés autour de cette pratique et plus largement des problématiques de sanction, de punition, et d'exclusion. Également sur la manière dont ces pratiques se rattachent à des phénomènes de mise à l'écart des élèves du système en lien avec les problématiques de décrochage scolaire et d'exclusion sociale de manière plus générale. L'idée est d'étudier plus particulièrement ce qui se passe du point de vue des enseignant.es. Qu'est ce qui les amène à exclure ou non des élèves, quel est leur cadre de référence, quelles sont les représentations qui les conduisent à ancrer cette pratique d'exclusion dans le quotidien de leur classe. La question de la punition dans le système éducatif français occupe une place importante, sans doute plus que dans les autres systèmes éducatifs. De ce point de vue, il s'agit d'une sorte d'angle mort de la recherche et de la formation. Le fait d'éclairer ces pratiques, de voir de quelle manière les enseignant.es sont amenés à punir les élèves, pour quelles raisons et dans quelle perspective cela s'inscrit, est déjà un élément à intégrer dans nos formations. Particulièrement dans le cadre du parcours dans lequel j'interviens quotidiennement (cela fait partie du domaine disciplinaire des CPE). Tout cela constitue un objet de recherche important pour les recherches en éducation et la formation des futur.es enseignant.es de manière plus globale. A partir de ce travail sur la question de l'exclusion dans des collèges d'éducation prioritaire renforcée particulièrement ségrégués socialement mais également d'un point de vue ethno religieux et ethno racial (plus en France que dans d'autres pays de l'OCDE), a émergé toute une problématique sur la question de la discrimination, sur la manière dont ces exclusions fabriquent de l'altérisation sociale. En s'adressant de manière régulière à des élèves, elles vont participer à une forme de disqualification sociale quotidienne qui participe à quelque chose qui est en lien avec la question du décrochage scolaire. De plus, le fait d'étudier ces mesures conflictuelles a fait émerger ce cadre d'interprétation (ethnisant, en lien avec la question de la place de la laïcité et de la manière dont elle constitue un objet de tension au sein des établissements scolaires). L'émergence de ces problématiques, apparues au cours des enquêtes ethnographiques que j'ai menées dans ces collèges, constitue un outil dont je me suis saisi progressivement dans le cadre de rencontres scientifiques que nous avons organisées et du Réseau International Éducation et Diversités animé avec Françoise LORCERIE (RIED). Nous avons par exemple organisé à l'Inspé une 1^{ère} journée sur les discriminations l'année dernière, ainsi qu'une journée sur la question ethno religieuse à l'école.

Il y a eu un déplacement de mes objets de recherche autour des questions de la laïcité et

de la discrimination et une approche intersectionnelle de la question de l'éducation. Cette recherche je la mène aujourd'hui de manière plus spécifique dans le cadre de mon nouveau laboratoire (thèse de doctorat à ADEF, puis recruté à l'IREMAM – Institut de Recherche et d'Études sur les Mondes Arabes et Musulmans) dans lequel j'inscris un pôle particulier sur le traitement de la scolarisation des élèves issus des migrations post-coloniales.

Actuellement, je mène une recherche compréhensive auprès d'un certain nombre de personnels enseignants ou d'éducation autour de la manière dont la laïcité intervient dans leur quotidien. Je développe avec Sophie GEBEIL (laboratoire TELEMMe) un pôle pilote « citoyenneté en contexte numérique et de diversité » auquel se rattachent les questions de sanctions et de manière plus générale la question de l'éducation à la citoyenneté sur le territoire académique. Pour finir, j'ai été nommé référent laïcité de l'Inspé en septembre.

Sophie FOUACE : Julien GARRIC a intégré notre groupe de travail autour de la laïcité (réseau Canopé) qui réunit l'académie d'Aix-Marseille, l'académie de Nice, l'Inspé d'Aix-Marseille et la DRAF. Cette semaine se tient la Semaine de la laïcité sur le site de St Jérôme.

- **Présentation des réseaux d'établissements dans l'académie**

Catherine FOURMENT : Inspectrice et conseillère auprès de Monsieur le Recteur pour la mise en œuvre de cette nouvelle politique éducative : les réseaux académiques (Cf. présentation en Annexe 8).

L'Académie est divisée en différents bassins de formation (tous les bassins prévus dans le code de l'éducation existent dans l'Académie d'Aix-Marseille). Le Recteur a souhaité une modification de l'organisation de ces unités infra-académiques car ces bassins étaient construits de manière très administrative et se réduisaient à des réunions de chefs d'établissement qui échangeaient entre eux des pratiques concernant uniquement le 2nd degré. Il y a une volonté de travailler autrement via la mise en œuvre de ces réseaux : construire des réseaux centrés sur les pratiques pédagogiques, qui réunissent tous les acteurs du système éducatif. Chaque réseau construit son propre projet. Concernant les moyens : les IMP (indemnités pour mission particulière) permettent de rémunérer les enseignants qui prennent en charge les groupes de travail. Le projet d'académie est construit à partir des 21 projets de réseaux, mis en place à la rentrée 2022 jusqu'en 2025.

Pierre DESBIOLLES : Quelles sont les accointances avec l'Inspé ? Ce projet académique est-il prêt ? Est-il visible sur internet ?

Catherine FOURMENT : Absolument. Ce projet donne 3 axes de travail avec des pistes à approfondir. Cela fait 5 ans que nous travaillons à cette mise en œuvre. Les 2 premières années ont permis d'acculturer les cadres à cette nouvelle manière de travailler et d'y associer les autres acteurs qui n'avaient pas l'habitude d'intervenir jusque-là. Une véritable dynamique s'est créée dans les conseils pédagogiques depuis l'année dernière avec la participation d'enseignants qui sont force de propositions sur des thématiques de travail (notamment sur le décrochage scolaire). Nos liens avec l'Inspé d'Aix-Marseille existent essentiellement via le projet AMPIRIC qui prend pour base les réseaux et travaille avec plusieurs établissements sur le territoire. Par ailleurs, lorsque nous étudions les besoins dans les réseaux, nous constatons que de plus en plus de formations sont construites sur les besoins réels des enseignants sur un territoire. Il est pertinent de réfléchir à une organisation sur la formation initiale, d'acculturer les futurs enseignants et notamment les PE qui resteront dans l'académie. Le travail collaboratif entre les enseignants du 1^{er} et 2nd degrés est très complexe à mettre en œuvre.

Sophie FOUACE : Cette démarche empirique rejoint toutes les problématiques rencontrées actuellement, par exemple pour les TNE (territoire numérique éducatif) pour lesquels nous recueillons les besoins pour ensuite proposer des formations mais également pour le tremplin « Marseille en grand » (mise en place d'un projet d'écoute des établissements par la DSDEN). Le Réseau CANOPE sera partenaire dans le cadre de l'AMI (aide à la mobilité internationale) pour proposer un accompagnement et leur faire exprimer leurs besoins. Toute cette dynamique doit permettre de fédérer nos énergies.

Patrice BONNET : Les projets de réseaux sont-ils ensuite déclinés dans les projets d'établissement ?

Catherine FOURMENT : C'est l'inverse. Nous sommes partis des projets d'école et d'établissement pour construire les projets de réseaux puis le projet académique. Chacun affine son projet pour être en adéquation.

Patrice BONNET : Nous parlons beaucoup des projets d'établissement auprès des étudiants, mais jamais on ne fait référence aux projets de réseau.

Catherine FOURMENT : Il n'est pas étonnant que ce ne soit pas mentionné car cette dynamique d'aller jusque dans la classe a été mise en place l'année dernière. Les projets sont disponibles sur les sites de réseaux.

Patrice BONNET : Nous souhaitons centrer la formation sur le parcours de l'élève. Entrer par cette logique de réseau nous permettrait de réfléchir à des stages de réseaux. Expérimenter par exemple la possibilité pour nos étudiants UE Pro MEEF de faire des stages de réseaux pour leur permettre d'appréhender cette continuité. Une autre réflexion à mener : comment nourrir ces projets de réseaux au sein du master MEEF ? Comment impliquer nos étudiants sur des actions en lien avec les projets de réseaux ? Y a-t-il une lisibilité des actions ou d'actions emblématiques sur les réseaux ?

Catherine FOURMENT : Le réseau Garlaban a mis en place cette année 3 formations qui concernent les entrants dans le métier (contractuels, FSTG) autour de la laïcité et des droits et devoirs du fonctionnaire. L'idée est d'accueillir les entrants dans un territoire et non plus dans un établissement isolé. Il est important qu'ils comprennent que l'élève a un parcours dans un établissement, et qu'il y rencontre un certain nombre d'enseignants.

Patrice BONNET : Lorsque nous avons présenté le DIU, nous avons préservé dans cette formation un cadre « établissements formateurs ». Il semblerait intéressant d'avoir une répartition par établissement avec leur réseau d'appartenance ; cela permettrait de créer des synergies entre nos étudiants qui sont stagiaires dans un même réseau.

Jean-Pierre CUFFARO : À l'EAFC nous avons un CIF par réseau, nous avons une vue d'ensemble sur la mise en place des formations. Nous pouvons aisément identifier comment émergent les nouveaux besoins et de nouvelles pratiques. Il y a un apport pédagogique innovant dans beaucoup de réseaux. Nous pourrions effectivement envisager de mettre en place cette répartition. Nous avons une bonne cartographie. Les CIF font un bon travail autour de ces réseaux en répondant aux besoins du terrain.

Patrice BONNET : Comment permettre à nos stagiaires d'en bénéficier sans en rajouter ; que ce soit inscrit dans leur formation ? Comment mobiliser nos étudiants sur la Journée Académique de la Pédagogie : en tant que visiteur ? Identifier des étudiants inclus dans des projets ?

Catherine FOURMENT : L'idée est de construire des ponts pour nous permettre de travailler ensemble le plus possible.

Patrice BONNET : Concernant les liens entre l'Inspé et les réseaux, via les projets AMPIRIC, SFERE et DAFIP nous avons un travail important au niveau des réseaux, avec une entrée recherche/terrain/formation où nous essayons d'impliquer les étudiants dans le cadre de leur stage de recherche voire dans la construction de leur mémoire.

Jean-Pierre CUFFARO : Dans un réseau auquel je participe avec Catherine FOURMENT, nous allons monter un projet qui va amener les chercheurs AMPIRIC à intervenir, à élaborer avec les enseignants et les chefs d'établissement un vrai travail de fond sur l'apport d'AMPIRIC et la recherche sur une préoccupation locale de décrochage. Cela a été enclenché l'année dernière.

Catherine FOURMENT : Avec Vincent VALÉRY, nous rencontrons le 8 décembre Magali COUPAUD (chargée de projet AMPIRIC).

Patrice BONNET : L'académie Aix-Marseille est avant-gardiste sur cette organisation en réseaux. Qu'en est-il dans les autres académies ?

Catherine FOURMENT : Pour le moment nous sommes la seule académie à avoir transformé les bassins de formation en réseaux académiques. D'autres académies se sont lancées dans la mise en œuvre des réseaux, mais elles ont conservé les bassins de formation. Au niveau national, « Notre école, faisons-la ensemble » reprend complètement la philosophie de ce que nous avons mis en place.

7. Relations internationales

- **Proposition de partenariat avec le GREF (enseignants sans frontière)**

Patrice LAISNEY : Nous avons été approchés par le GREF (Groupement des Éducateurs sans Frontière), une ONG qui mène un certain nombre de projets éducatifs à l'international (cf. Annexe 9). Ils nous proposent d'établir une convention de partenariat qui permettrait à nos étudiants et nos formateurs de rejoindre et de s'associer à des missions actuellement organisées par le GREF, financées par leurs fonds propres. Ils travaillent essentiellement avec des enseignants à la retraite, membres du GREF, et sont à la recherche de « sang neuf ». Par exemple un étudiant de l'Inspé en formation initiale pourrait s'associer à un enseignant retraité pour des missions d'une à 2 semaines à l'international. Ils sont présents dans plusieurs pays, notamment en Tunisie. Les frais de déplacement seront pris en charge par le GREF. Cette modalité nous semble intéressante pour nos étudiants, sur la base de projets choisis. Nous envisageons de signer une convention de partenariat. Cela pourrait concerner tous les étudiants de l'Inspé, selon les types de projets. Les projets en Tunisie par exemple concernent l'équivalent de notre école maternelle ; les étudiants de la Mention 1 pourraient donc s'y associer. Ils ont aussi des projets en établissements de second degré (pour les Mention 2). Les Mentions 3 et 4 pourraient aussi être intéressées. La nature des projets étant très diverses, il nous faudra étudier la pertinence au cas par cas. Ils ont notamment actuellement des projets sur le développement durable en Tunisie. Nous allons expérimenter ce partenariat dès que possible avant la mise en place d'une convention. Ce projet de partenariat a obtenu l'aval du CCI. Il est porté par Alice DELSERIEYS.

Françoise LORCERIE : Combien d'enseignants seraient susceptibles d'être intéressés ?

Patrice LAISNEY : À ce stade du projet qui est naissant nous étudions les possibilités au cas par cas. Nous mettrons en place une convention de partenariat après la phase d'expérimentation.

Pierre DESBIOLLES : À noter pour le prochain bilan des conventions de partenariat qui sera présenté en Conseil d'Institut, il serait intéressant de faire un focus sur les nouvelles conventions ou celles qui sont porteuses en précisant les éléments clés.

Patrice LAISNEY : Cela est prévu pour la fin de l'année scolaire. Nous sommes actuellement en cours de recensement de l'ensemble des partenariats de l'Inspé sur ses différents sites. Nous ferons un focus sur un partenariat non pas récent mais établi, sur lequel nous aurons suffisamment de recul pour présenter un bilan.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16h57.

Le prochain Conseil d'Institut se tiendra le lundi 6 février 2023 sur le site d'Aix en Provence.

ANNEXES

Annexe 1 : Campagne d'emplois 2023

Campagne d'emplois 2023 BIATSS

Les concours BIATSS :

- 1 concours interne Technicien Bap J Gestion Administrative
- 1 concours externe Technicien Bap J Gestion Administrative
- 1 concours interne Ingénieur d'Etudes Bap F Communication
- 1 concours externe Ingénieur d'Etudes Bap F Ingénierie pédagogique
- 1 concours externe Ingénieur d'Etudes Bap J Pilotage
- 1 concours interne d'Ingénieur de Recherche Bap J Pilotage
- 1 concours externe d'Ingénieur de Recherche Bap J Pilotage

Campagne d'emplois : enseignants

| Corps | Article | Section CNU | Laboratoire | Profil |
|-------|-------------------|---|--|---|
| PR 2C | 46-3° | 16 - Psychologie et ergonomie | PSYCLE - Recherche en Psychologie de la Connaissance, du Langage et de l'Emotion - E.A. 3273 | Psychologie des apprentissages |
| MCF | 26-I-1° | 70 - Sciences de l'éducation et de la formation | ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation - UR 4671 | STEM sciences, technologie, ingénierie et mathématiques Mention 1er degré |
| MCF | 26-I-1° | 16 - Psychologie et ergonomie | LPC Laboratoire de Psychologie Cognitive - UMR 7290 | Psychologie, Education Inclusive, Evaluation |
| MCF | 26-I-1° | 70 - Sciences de l'éducation et de la formation | ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation UR 4671 | Accompagnement Tutorat |
| MCF | 26-I-1° | 70 - Sciences de l'éducation et de la formation | ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation UR 4671 | Didactique des Arts Plastiques |
| MCF | 26-I-2 | 09 - Langue et littérature françaises | ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation UR 4671 | Enseignement Lettres Modernes mention 1 et mention 2 |
| MCF | 26-I-2 | 70 - Sciences de l'éducation et de la formation | ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation UR 4671 | Enseignement de l'Histoire-Géographie en mention 1 |
| PRAG | | 0096 - Prévention et sécurité | | Mention 4 Hygiène et sécurité |
| PRAG | | 1300 - Mathématiques | | Formation des enseignants en mathématiques (Stabilisation Af Acad) |
| PRAG | mi-temps partagés | | | Mathématiques 1er degré mention 1 |
| PRAG | mi-temps partagés | | | Eco-Gestion mention 2 |

Annexe 2 : Budget prévisionnel demandé 2023

| | |
|---------------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 579 748 |
| Investissement | 136 000 |
| Masse salariale RP | 834 321 |
| dont | |
| HCC PCA PRP EQS | 434 417 |
| Contractuels | 375 194 |
| Autres dépenses | 24 710 |
| | Total 1 550 069 |

Annexe 3 : Ouverture en alternance du parcours Ingénierie pédagogique numérique – rentrée 2023

Les étapes de la procédure :

1- L'étude de faisabilité

Dépôt du projet et examen par la COPOA (COmmission Pour les Ouvertures en Apprentissage)
[document [AmuBOX](#)]

2- La constitution du dossier de demande d'ouverture

- descriptif de l'opportunité du projet :
 - débouchés,
 - métiers visés,
 - identification des candidats,
 - étude de la concurrence,
 - secteur d'activité
- programme de la formation
- **12 attestations** d'entreprises intéressées par l'embauche d'un apprenti,
[document [AmuBOX](#)-document de travail en cours de finalisation]

3. La validation par le Conseil de Perfectionnement (CP) du CFA

4. Le vote par le Conseil d'Administration du CFA

CALENDRIER DES COPOA

2022 : 7 NOVEMBRE - 12 DECEMBRE 2022

2023 : 16 JANVIER - 6 FEVRIER - 13 MARS - 3 AVRIL - 4 MAI 2023

Annexe 4 : Procédure d'admission en master 1^{ère} année

1 calendrier unique de candidature et de publication des résultats

- Février 2023 : paramétrage
- Du 01/03 au 03/04 : candidatures des étudiants
- Du 07/04 au 12/06 : examen des candidatures en composantes
- Du 19/06 au 17/07 : phase d'admission
- Du 07/04 au 30/09 : admission pour les formations en alternance
- IA : début au plus tard le 12/07 [décidée par l'établissement].
Jusqu'au 20/07 pour la phase principale
Jusqu'au 24/08 pour les admis pendant l'été

1 calendrier unique de candidature sans phase complémentaire

- Pas de phase complémentaire cette année
- Possibilité de proposer des places restantes en septembre

Chaque étudiant aura un nombre limité de vœux à formuler :

- 15 en formation classique et 15 en apprentissage
- Le décompte se réalise à l'échelle de la mention par établissement
- Aucune hiérarchisation de manière conserver une dynamique centrée sur le choix de l'étudiant

Chaque composante doit aujourd'hui :

- 1- Renseigner et faire voter les effectifs par formation, les licences conseillées, les critères d'examen des dossiers [tableau AMUBOX pages 1 à 7]

| RNCP | Mention | Parcours type (PT) | | | Options et sites | Capacité d'accueil par OPTION de PT (pour info) Mention (soumise au vote) | Licences conseillées (seules les licences issues de l'arrêté peuvent être prises en compte) | Modalités accès | | | | Critères d'examen des dossiers (Indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) | Modalités d'enseignement Formation continue Formation en apprentissage Contrats participatifs Formations à distance | |
|------|---------|--------------------|--------------------------|----------------------|------------------|--|--|-----------------|---------------------|--------------|-------------|--|---|--|
| | | Intitulé | le PT commence dès le M1 | le PT commence au M2 | | | | dossier | dossier + entretien | examen écrit | examen oral | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |

Capacité d'accueil
par OPTION de PT (pour info)
Mention (soumise au vote)

| Licences conseillées (seules les licences issues de l'arrêté peuvent être prises en compte) | Modalités accès | | | | Critères d'examen des dossiers (Indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8) |
|--|-----------------|---------------------|--------------|-------------|---|
| | dossier | dossier + entretien | examen écrit | examen oral | |
| | | | | | C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser) |

A voter en conseil

- C8: UE PROMEEF suivies en licence 40%
- C1: Université d'obtention de la licence AMU et AU 20%
- C1: note obtenue en L3 (S5 si licence en cours) 20%
- C5: Mobilité internationale 10%
- C2: Expérience pro/stage en EM-EE (contractuel, stage en école primaire uniquement) 10%

2- Préciser les attendus désignant les prérequis en compétences et en connaissances pour être admis en première année d'une formation de master donnée

3- Préciser la composition de la commission d'admission en 1^{ère} année de master

[tableau AMUBOX pages 8 à 14]

| Mention | Parcours type (PT) | Attendus - Accès M1 (300 signes maximum par attendu - espaces compris) | Composition de la commission de recrutement - Accès M1 : nombre et qualité des membres (Au moins deux membres ayant la qualité d'enseignant) |
|--|------------------------|---|---|
| Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Premier degré | Professorat des écoles | Mobiliser un socle fondamental de savoirs et de méthodes dans un domaine de la polyvalence (en particulier en français et en mathématiques) Avoir construit une première représentation du métier de professeur des écoles avec prise de conscience de la polyvalence Identifier quelques questions vives en éducation Avoir été sensibilisé à la didactique des disciplines Avoir conscience du rôle de l'enseignant comme éducateur dans la société, de sa participation à la formation du citoyen Repérer les principaux acteurs internes et externes à l'école et leurs rôles respectifs Communiquer à l'écrit comme à l'oral en utilisant un langage clair et adapté à son(s) interlocuteur(s) S'exprimer en langue française en mobilisant correctement les règles orthographiques et avec une syntaxe parfaite Mobiliser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe | 7 membres: - Directeur adjoint formation - Responsable de la mention (enseignant) - Adjoint(s) à la responsable du parcours Professorat des écoles (enseignant(s)) |

A voter en conseil

Annexe 5 : Contrat d'Objectifs et de Moyens : modification de l'offre haute de formation

| Domaine | Mention | Parcours-type | Option | |
|-------------------------|---|---|---|---|
| SHS | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré | Professorat des écoles | Professeur des écoles plurilingue (STARLING) | Student TeAcheR plurilinguaL master option bilingue français-anglais du master MEEF mention 1 dans le cadre de l'AAP A*midex multilinguisme |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré | Enseigner les lettres, la français langue étrangère au CLG et au LGT. | Français langue étrangère | replacer dans la mention 4 |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré | Enseigner une langue vivante étrangère au CLG et au LGT | Chinois | Suppression ; attente accord ALLSH |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré | Enseigner les mathématiques et les NSI au CLG et LGT | Mathématiques | créé en 2021 |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré | Enseigner les mathématiques et les NSI au CLG et LGT | NSI | créé en 2021 |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré | Enseigner les sciences de l'ingénieur ou le design | Design | |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré | Enseigner les sciences de l'ingénieur ou le design | Sciences industrielles de l'ingénieur | |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré | Enseigner en lycée professionnel | Enseignements généraux : arts appliqués | |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré | Enseigner en lycée professionnel | Enseignements professionnels : génies et techniques industrielles | |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation | Français langue étrangère | | |
| SHS ALL DEG ST | Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation | Muscien Intervenant ?? | | Parcours porté avec le CFMI évaluation de la faisabilité du parcours en cours |

Annexe 6 : Ouverture Licence

Interdisciplinarité et polyvalence pour l'enseignement scolaire

| Préparation de l'offre de licence de l'INSPE pour le contrat futur (2024-2029) | | | |
|--|---|--|--------|
| Domaine | Mention | Parcours-type | Option |
| SHS | Interdisciplinarité et polyvalence pour l'enseignement scolaire | Education et apprentissages à l'école primaire | |

Annexe 7 : Présentation Enseignants-Chercheurs

Julien GARRIC, maître de conférences à l'INSPE, laboratoire IREMAM.

Mes recherches portent sur l'éducation prioritaire renforcée, l'application dans ces territoires scolaires des mesures disciplinaires et punitives et l'importance de ces pratiques de gestion des élèves dans le système scolaire français. Ayant construit mes recherches dans des territoires scolaires frappés par la forte ségrégation sociale et ethnique qui caractérise notre école, la question de la scolarisation sur le territoire français d'élèves issus ou en lien avec les vagues d'immigration post-coloniale est devenue centrale dans mon travail. De ce fait, je m'intéresse aux processus de discrimination et à la manière dont les relations éducatives peuvent produire une altération ou une stigmatisation ethno-raciale des élèves, en particulier en étudiant le motif religieux. Ainsi, ces recherches s'articulent avec la question de la laïcité et plus précisément de la scolarisation d'élèves ou l'exercice professionnel d'agents scolaires musulmans ou stigmatisables comme tels, dans un contexte où la visibilité de la pratique de la religion musulmane a été construite comme un problème social, dans la société française en générale, et dans l'école française en particulier. Cette préoccupation s'articule évidemment avec mes responsabilités en tant que chargé de mission "laïcité" à l'INSPE d'Aix-Marseille. Cette approche qui se propose d'étudier les interactions éducatives en croisant les différents rapports sociaux de domination, qu'ils soient de classe, de genre ou de race, approche que l'on qualifie d'intersectionnelle, me conduit à organiser et à participer à un symposium proposé dans le cadre du GT 13 "éducation et intersectionnalité" de l'AISLF (association internationale des sociologues de langue française) au congrès de l'ACFAS à Montréal en mai prochain. Mon travail s'inscrit aussi à l'international dans le cadre du réseau international éducation et diversité que je participe à animer avec des collègues de Suisse, de Belgique et du Québec. Ce programme de recherche s'inscrit aujourd'hui dans le cadre de l'équipe pilote du projet AMPIRIC "citoyenneté en contexte numérique et de diversité" que je codirige avec ma collègue Sophie GEBEIL. Dans le cadre de ce groupe pilote, je travaille sur l'apprentissage du savoir fondamental "respecter autrui" en particulier dans le cadre de l'enseignement moral et civique, étude qui va se concrétiser par l'organisation en partenariat avec le rectorat d'Aix-Marseille de trois journées scientifiques académiques de réflexion et de formation continue autour des enjeux contemporains de l'éducation morale et civique, dans une société de la diversité, les 12, 13 et 14 avril prochains à l'INSPE d'Aix-en-Provence.

Annexe 8 : Les réseaux académiques d'Aix-Marseille

L'académie d'Aix-Marseille: des territoires contrastés

- Des frontières départementales qui se superposent mal avec les bassins de vie
- Un fonctionnement des bassins de qualité inégale

=> Nécessité de (re)définir un pilotage infra-académique

Finalité de la mise en réseaux: améliorer l'accompagnement et le suivi des élèves

- Une organisation centrée sur les pratiques pédagogiques
- Principes fondateurs des réseaux académiques :
 - Un territoire défini à partir du parcours des élèves : 21 réseaux dans l'académie d'Aix-Marseille. (13 dans le 13- 4 dans le 84- 2 dans le 04 et 2 dans le 05)
 - Une articulation école – collège – lycée dans laquelle chaque niveau contribue à égale importance
 - Un travail inter catégoriel privilégiant **l'horizontalité** c'est-à-dire une organisation dans laquelle les acteurs sont impliqués dans le processus de prise de décision.

Réseau académique: un ensemble d'écoles, collèges, lycées qui offrent un parcours cohérent à un élève

- Une structure organisationnelle
 - Le directoire
 - Composé de personnels de direction, d'inspecteurs, directeurs de CIO, CIF, de toutes autres personnes susceptibles d'apporter un éclairage pertinent.
 - animé par des coordonnateurs (1 IEN CCPD, 1 principal, 1 proviseur)
- Une structure pédagogique – cœur du réseau:
 - Le conseil pédagogique
 - Composé d'enseignants : PE, PCL, inspecteurs, chefs d'établissements, directeurs d'écoles, autres acteurs au contact des élèves, élèves.
 - Animé par les inspecteurs
- Des textes fondateurs: charte de fonctionnement des réseaux, missions des inspecteurs référents, calendrier académique....

Chaque réseau est piloté par un DA(A)SEN

Une démarche de projet

- Un diagnostic du réseau et de son territoire (indicateurs / échelles)
- Un projet pédagogique:
 - Des axes prioritaires
 - Des stratégies
 - Une méthodologie
 - Des indicateurs d'évaluation des résultats
- Des moyens:
 - Pour la formation en fonction des besoins des réseaux
 - Des IMP
- Une évaluation du projet: des réunions de régulation et des dialogues stratégique et de gestion

La remontée du terrain – une démarche bottom-up

- Le Conseil Académique de la Pédagogie (2 – 3 par an)
 - Partage d'expériences, échanges, mutualisation
 - Appréciation de la mise en œuvre des politiques nationales (réformes, évaluations) confrontées aux spécificités des territoires
 - Définition d'axes de travail académiques dans une démarche d'amélioration continue
- La journée académique de la pédagogie (annuelle)
 - Dimension événementielle
 - Mise en valeur des innovations pédagogiques ou des pratiques remarquables d'enseignants – « concours Lépine » de la pédagogie.

Le projet d'académie construit à partir des 21 projets de réseaux.

Annexe 9 : Proposition de partenariat - GREF

Proposition de partenariat GREF - PACA Groupement des éducateurs sans frontière

- Association agréée « partenaire éducatif complémentaire de l'enseignement public »
- Actions en France et à l'international
- Proposition de partenariat pour les projets internationaux
- 118 missions annuels à l'éducation dans 16 pays
- Proposition de partenariat:
Accompagnement de missions dans des écoles ou structures éducatives à l'international
Constitution de binômes étudiants/formateurs expérimentés
Prise en charge des frais de déplacement par les projets du GREF